

AMIANTE SOUS SECTION 4 OPERATEUR DE CHANTIER

Objectifs

- ♦ Connaître les interactions spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- ♦ Appliquer les procédures définies par l'encadrant dans le mode opératoire.
- ♦ Obtenir l'attestation de compétences amiante niveau Opérateur.

Public concerné :

- ♦ Personnel intervenant dans le domaine de la maintenance et les travaux dans le bâtiment.
- ♦ Toute personne susceptible d'émettre des fibres d'amiante dans le cadre de son travail.

Prérequis :

- ♦ Maîtriser la langue Française
- ♦ Certificat d'aptitude médicale au port des appareils de protection respiratoires

Durée : 2 jours, soit 14 heures.

Participants : 10 maximum

Accès des personnes en situation de handicap : Vous rencontrez une situation de handicap qui nécessite une adaptation : contactez notre référent handicap au 04 99 77 22 86 ou direction@adefa-btp.fr

Modalités d'accès :

- ♦ Bulletin d'inscription sur demande
- ♦ Contact : service inscription au 04 99 77 22 82 ou contact@adefa-btp.fr
- ♦ Délais d'accès : programmation disponible sur notre site <https://adefabtp.fr>

Moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- ♦ Formation en présentiel
- ♦ La formation sera assurée par un formateur, avec expérience professionnelle.
- ♦ Formation théorique et participative axée sur l'échange « formateur-professionnels ».
- ♦ Alternance Théorie/Pratique, études de cas pratiques, mise en situation.
- ♦ Remise d'un fascicule support de cours et vidéo projecteur.
- ♦ L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- ♦ La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- ♦ Evaluation de fin de formation :
 - Contrôle de connaissance théorique sous forme QCM. Durée 20mn.
 - Evaluation pratique en situation de 1 heure par stagiaire
- ♦ Sanction fin de formation : Attestation de compétence délivrée au stagiaire si réussite aux évaluations théoriques et pratiques. Validité 3 ans



Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir sa propre tenue de travail et les EPI de base adaptés à son activité (Chaussures de sécurité, casque, lunettes, gants...)

CONTENU DE LA FORMATION

JOURNEE 1 : LA DECOUVERTE DE L'AMIANTE

- ◆ **Le risque amiante**
 - ⇒ Histoire et Origine
 - ⇒ Propriétés physico-chimique
 - ⇒ Différents secteurs d'utilisation
 - ⇒ Effets sur la santé

- ◆ **Le contexte réglementaire**
 - ⇒ Exigences de la réglementation
 - ⇒ Responsabilité de l'employeur et des travailleurs
 - ⇒ Information des travailleurs, droit de retrait Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme

JOURNEE 2 : METHODE DE TRAVAIL

- ◆ **La mise en œuvre des mesures de prévention transmises par l'encadrant**
 - ⇒ Mode opératoire
 - ⇒ Notice de poste
 - ⇒ Durée d'intervention en zone confinée
 - ⇒ Procédure de contrôle

- ◆ **Les EPI/EPC**
 - ⇒ Rôle, limite, vérification et entretien

- ◆ **Décontamination du personnel et du matériel**
 - ⇒ Entré et sortie de zone
 - ⇒ Consignes d'hygiène
 - ⇒ Ventilation et captage des poussières

- ◆ **Gestion des déchets**
 - ⇒ Conditionnement et étiquetage
 - ⇒ Stockage et évacuation des déchets

- ◆ **Démarche prévention**
 - ⇒ Repérage es situations dangereuses
 - ⇒ Procédures d'alerte

Arrêté du 23 février définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante